

## Procédure d'inscription pour les élèves étrangers

1. Vous devez acquitter les frais d'ouverture de dossier de 250\$ (non remboursable).
  
2. Vous devez déposer une demande d'admission  
Documents à joindre au formulaire d'admission ci-joint :
  - a. Équivalence de vos études effectuées hors Québec [www.immigration-quebec.gouv.qc.ca](http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca)  
ou preuve de vos études faites à l'étranger.
  
  - b. Pièce d'identité valide
  
3. Réussir le test d'admission auquel vous serez convoqué s'il y a lieu.
  
4. Si vous êtes admis et après avoir reçu notre réponse par écrit, vous devrez vous procurer :
  - a. Un certificat d'acceptation du Québec (délivré par le gouvernement du Québec) pour le niveau d'études secondaire professionnel.
  
  - b. Un permis d'études valide ou la preuve de renouvellement s'il y a lieu (délivrés par le gouvernement du Canada).
  
  - c. Un permis de travail COOP/stage, obligatoire pour les stages inclus au programme (délivré par le gouvernement du Canada).
  
5. Payer les frais d'inscriptions inscrits dans le tableau ci-joint.

Pour toutes questions supplémentaires, veuillez-vous présenter à une de nos séances d'information :

Mercredi – 19h00  
Jeudi – 13h30